

VACCINATION ET COMORBIDITÉS

La Direction Générale de la Santé publie le communiqué suivant (30 avril 2021) :

Mesdames, Messieurs,

La campagne de vaccination entrera dans une nouvelle phase à partir du 1er mai : toutes les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une ou plusieurs comorbidité(s) telles que définies par le ministère des Solidarités et de la Santé, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé, auront la possibilité de se faire vacciner.

La liste des comorbidités associées à un risque de forme grave de Covid-19, définie par le ministère des Solidarités et de la Santé, suivant les recommandations de la Haute Autorité de santé est la suivante :

- Pathologies cardio-vasculaires :
 - Hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales) ;
 - Antécédent d'accident vasculaire cérébral,
 - Antécédent de chirurgie cardiaque,
 - Insuffisance cardiaque ;
 - Antécédents de coronaropathie.
- Diabète de types 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :
 - Broncho pneumopathie obstructive,
 - Insuffisance respiratoire,
 - Asthme sévère,
 - Fibrose pulmonaire,
 - Syndrome d'apnées du sommeil.
- Insuffisance rénale chronique ;
- Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne ;
- Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques :
 - Maladies du motoneurone,
 - Myasthénie grave,
 - Sclérose en plaques,
 - Maladie de Parkinson,
 - Paralysie cérébrale,
 - Quadriplégie ou hémiplégie,
 - Tumeur maligne primitive cérébrale,
 - Maladie cérébelleuse progressive.
- Troubles psychiatriques ;
- Démence.

Les personnes de 18 à 49 ans qui souffrent de comorbidités pourront donc désormais prendre rendez-vous en centre de vaccination selon les modalités habituelles afin d'être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna.

Des précisions sur la stratégie vaccinale et les publics prioritaires sont disponibles sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>.

Vous trouverez le présent message sur le site du ministère.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Laetitia Buffet

Pr. Jérôme SALOMON

Responsable de la Task Force Vaccination

Directeur général de la Santé